

COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

ARRETE N° 2021/ 147
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION POUR TOUS VEHICULES ET ENGIN
SUR LA RD 506 B ROUTE ROYALE EN AGGLOMERATION DE FOLELLI POUR LE
TOURNAGE D'UN FILM A COMPTER DU 26 MAI 2021

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-8, R. 411-10 et R. 412-26 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu la demande d'arrêté de police de circulation en date du 8 avril 2021 sollicitée par la société AURORA FILMS représentée par Madame MAUREL Anne régisseur adjoint pour le tournage d'un film sur la RD 506 B route Royale en agglomération de Folelli lieu dit Storzicone .

Considérant que le tournage du film sus visés, nécessitent la mise en place d'une restriction de circulation par feux tricolores ou par dispositif manuel pour garantir la sécurité des usagers de la route.

ARRETE

Article 1 : La société AURORA FILMS est autorisée à installer la restriction de circulation pour le tournage d'un film sur la RD 506 B route Royale en agglomération de Folelli lieu dit Storzicone tels qu'elle figure sur le plan annexé à la demande.

Article 2 : Cette autorisation vaut pour le tournage de jour programmé sur 3 jours à partir du 26 mai 2021 de 8 h à 22 h délai de rigueur.

Article 3 : Le dispositif de restriction de circulation sera installé par la société en charge du tournage pendant toute la durée du tournage . La société devra en outre, assurer la sécurité des piétons, automobilistes et riverains et mettre en place une signalétique conforme à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le Directeur Général des Services et le Responsable des Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Penta di Casinca.

Fait à Penta di Casinca le 19 Mai 2021

Le Maire
Yannick CASTELLI

